Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Le Mans Agglo

Projet de santé

12 février 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

Préambule 2

1. Le cadre de la CPTS 3

1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte 3

1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire 7

1.3 Gouvernance 12

2. Les projets à mettre en place par la CPTS Le Mans Agglo 14

Axe stratégique 1 : Développer des actions de prévention 16

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins 23

Axe stratégique 3 : renforcer la communication et l'interconnaissance pluriprofessionnelle 27

3. Les signataires de la CPTS 31

ANNEXES 37

Annexe 1 : code communes 38

Annexe 2 : Carte zonage médecin 40

Annexe 3 : Carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes 41

Annexe 4 : Carte zonage Orthophonistes 42

Annexe 5 : Carte Périmètre des GHT de la région Pays de la Loire 43

Annexe 6 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau 44

Préambule

Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de sante (CPTS) ?

La définition vient de l'instruction n° DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux Équipes de Soins Primaires (ESP) et aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :
« Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) émanent de l'initiative des acteurs de santé, en particulier des professionnels de santé de ville. Ce sont des équipes projets, s'inscrivant dans une approche populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire. C'est une approche de responsabilité populationnelle au sens où les différents acteurs acceptent de s'engager dans une réponse, qui peut impliquer pour eux de prendre part à des actions ou d'accueillir des patients, sortant de leur exercice et de leurs patientèles habituelles. »

Les professionnels de santé du territoire sont engagés dans la construction d'une CPTS depuis novembre 2018.

Ce projet vise à améliorer la prise en charge de la santé de la population du territoire en renforçant la coordination interprofessionnelle, et en développant les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les acteurs des secteurs médico-social et social.

Le projet que nous vous présentons a vocation à évoluer en fonction des attentes des patients, des professionnels de santé et des orientations du Plan Régional de Santé.

1. Le cadre de la CPTS

1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte

La CPTS Le Mans Agglo se situe sur le département de la Sarthe. Elle a vocation à regrouper les acteurs de santé du secteur sanitaire, social et médico-social. Les limites géographiques de la CPTS ont été définies en fonction des flux de patientèles, des habitudes de travail des professionnels et des habitudes d'accès aux soins. Le secteur de la CPTS apparait pertinent pour les professionnels de santé à la fois en termes de bassin de population qu'en termes d'organisation des soins de premier et de deuxième recours.

La CPTS s'établit sur la totalité de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et sur une partie de 2 communautés de communes suivantes : (cf. annexe 1) :

- Communauté de Communes du Sud-Est Manceau
- Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Cette CPTS englobe à ce jour 21 communes[1] pour une population totale de 219 275 habitants (INSEE : 2016). La superficie du territoire est de 267,05 km².

La CPTS **Le Mans Agglo** fait abstraction des découpages administratifs du secteur qui peuvent complexifier le travail au quotidien des professionnels de santé. A noter que dans ses statuts (art. 6), l'association des professionnels de santé de la CPTS a précisé que les communes limitrophes et/ou non intégrées à un projet de CPTS pourront être inclues au territoire d'action si les professionnels de santé y exerçant manifestent leur volonté de s'investir dans le projet de CPTS.

[1] Cf Annexe 1 : Liste des communes de la CPTS

- **Evolution de la population du territoire de la CPTS**

La population de Le Mans Agglo a été étudiée par l'ORS Pays de la Loire en 2019[2].

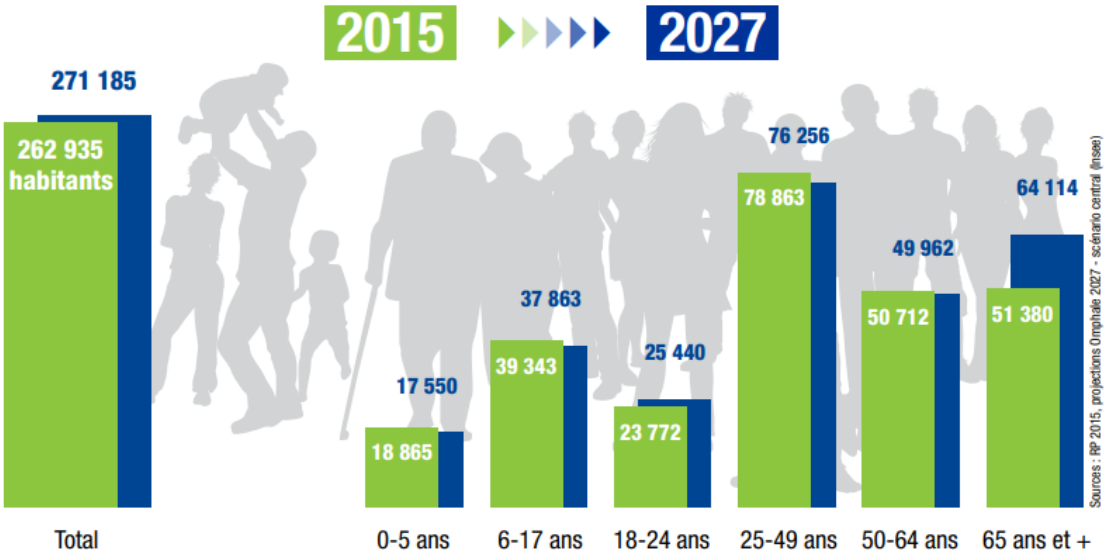

Selon l'étude de l'ORS, la population de la CPTS devrait augmenter de 3,1% d'ici 2027. A l'excepté de la part des 18-24 ans et des 65 ans et plus, les autres tranches d'âge sont amenées à diminuer.
L'augmentation de la part des plus de 65 ans traduit un vieillissement de la population : une évolution de presque 25% est à prévoir.

79% de la population du territoire étudié se trouve dans un grand pôle urbain (contre 43% pour la région et 58% en France). De plus, le territoire comprend 20% de logements sociaux contre 12% pour la région et 15% pour la France.

- **Attentions particulières**

Etat de santé général de la population

A la première lecture du document on constate qu'il y a de manière générale au taux de mortalité prématurée évitable très supérieur (123) à celui de la région Pays de la Loire (110) et à la France (100).

La première cause de mortalité est le suicide, le taux est de 163 et est très supérieur à celui des Pays de la Loire (132) et de la France (100), elle est également la 1ère cause de mortalité chez les personnes de 65 ans et plus (169). La deuxième cause de mortalité sont les pathologies liées à l'alcool (132, supérieur aux taux régional et national) et la troisième cause est le cancer du sein (117, supérieur au taux régional et national).

Focus sur les Affections de Longue Durée (ALD)

[2] Observatoire Régional de Santé Pays de la Loire, *Diagnostic Santé 2019 Le Mans Métropole et Pays du Mans*, 2019

Les admissions en affection de longue durée sont moins importantes sur le territoire étudié que dans la région Pays de la Loire et en France (92 sur le territoire contre 96 en région et 100 en France). Seuls les homme admis en ALD pour cancer de la prostate ont un taux supérieur (112) par rapport au régional (110) et national (100).

La santé mentale

Chez les 18-24 ans, il faut souligner un taux de jeunes pris en charge pour troubles mentaux et du comportement plus important sur le territoire étudié (140) qu'au niveau régional (107) et national (100). Ce taux est également important chez les 25-64 ans avec un taux de prise en charge de 131 contre 93 au niveau régional et 100 au niveau national. La mortalité par suicide est également importante à cette tranche d'âge (163, supérieur au régional et national).

Démographie médicale et paramédicale

Profession	Effectif pour le territoire de la CPTS	**Densité pour 100 000 habitants de la CPTS**[3]	Densité pour 100 000 habitants de Sarthe	Densité pour 100 000 habitants de la Région Pays de la Loire	Densité pour 100 000 habitants de France métropolitaine
Médecins Généralistes[4]	177	**83**	121	144	154
IDE[4]	154	**72**	88	104	185
Pharmacies d'officine[4]	64	**30**	85	96	113
Chirurgiens-dentistes[5]	104	**49**	41	55	64
Masseurs-kinésithérapeutes[6]	175	**82**	78	109	130
Orthophonistes[7]	66	**31**	22	32	34
Pédicures-podologues[8]	55	**26**	14	17	16
Sages-femmes[9]	23	**11**	18	35	29

Les différentes données du tableau ci-dessus reflètent de manière significative le problème de démographie médicale et paramédicale sur le territoire de la CPTS Le Mans Agglo (sont en rouge les

[3] La densité est le rapport entre le nombre de praticiens et la population, pour 100 000 habitants.

[4] Sources : DREES, ADELI - traitements DREES ; ASIP santé, traitements DREES ; INSEE, estimations de population (Professionnels de santé au 1er janvier 2017)

[5] La santé observée-chirurgiens-dentistes-27 juin 2016 ORS Pays de la Loire

[6] La santé observée-masseurs-kinésithérapeutes-23 novembre 2015 ORS Pays de la Loire

[7] La santé observée-orthophonistes-23 novembre 2015 ORS Pays de la Loire

[8] La santé observée-pédicures-podologues-27 mai 2016 ORS Pays de la Loire

[9] Pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans ; La santé observée-sage-femmes-29 décembre 2016 ORS Pays de la Loire

professions pour lesquelles les effectifs sont inférieurs aux moyennes nationale, régionale ou départementale).

Une partie du territoire de la CPTS Le Mans Agglo (territoires de Mulsanne, Champagné) est classée en zone d'intervention prioritaire en ce qui concerne le zonage médecin, le reste du territoire est classé en zone d'intervention complémentaire[10].
En étudiant le zonage des Masseurs-kinésithérapeutes[11], des IDEL[12] ou des Orthophonistes[13], nous pouvons remarquer que le territoire de la CPTS est en zone intermédiaire.
Malgré un zonage plaçant le territoire en globalité en zone intermédiaire, les professionnels soulignent que de nombreux professionnels, notamment médecins, partent à la retraite et considèrent que le territoire de la CPTS pourrait être considéré comme un territoire fortement sous-doté dans son ensemble.

Ces différents zonages attestent donc de disparités territoriales importantes qui justifient l'intérêt de ce travail commun sur l'ensemble du territoire pour renforcer la coordination et renforcer l'accès aux soins en tout point.

[10] Cf. Annexe 2 : Carte Zonage Médecin

[11] Cf. Annexe 3 : Carte Zonage Masseurs-Kinésithérapeutes

[12] Source : Agence Régionale de Santé (ARS)

[13] Cf. Annexe 4 : Carte Zonage Orthophonistes

1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire

- **Les maisons de santé**

Il existe xxx maisons de santé pluriprofessionnelle à ce jour :

Maison de santé RSMO	Equipe composée de 24 professionnels de santé : - 13 IDEL - 5 MG - 6 pharmaciens
Maison de santé quartier sud	Equipe composée de 22 professionnels de santé : - 8 IDEL - 3 médecins généralistes - 1 pédicure-podologue - 7 pharmaciens - 1 orthophoniste - 1 diététicienne - 1 psycho-boxeuse
Maison de santé de Coulaines	Equipe composée de 34 professionnels de santé : - 6 IDEL - 1 infirmière Asalée - 8 médecins généralistes - 9 masseurs-kinésithérapeutes - 4 pédicures-podologues - 2 pharmacies - 2 orthophonistes - 1 chirurgien-dentiste - 1 sage-femme

Source : FINESS

- **Les centres de santé**

Centre de santé Olympe de Gouges	Equipe composée de : - 5 médecins généralistes - 1 sage-femme

Source : FINESS

- **Organisation de la continuité et de la permanence des soins**

En Sarthe, les territoires de la PDSA 72 sont divisés en dix secteurs (Le Bailleul, Château-du-Loir, La Ferté-Bernard, Le Mans-Nord et le Mans-Sud, Nord du Mans, Sud du Mans, Mamers, Sillé-le-Guillaume, Saint-Calais).

La permanence des soins, qui est la demande de soins non programmés répondant à un besoin de prise en charge médicale dans un délai rapide non immédiat et en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, est assurée par un médecin effecteur au sein de points fixes de consultation (centres d'accueil et de permanences des soins - CAPS) situés :

- Territoires Le Mans-Nord et Nord du Mans : au centre hospitalier du Mans
- Territoire Mamers : au centre hospitalier de Mamers
- Territoire Sillé-le-Guillaume : à la maison de santé pluri professionnelle de Sillé-le-Guillaume

Au-delà de minuit, un relais est assuré par les établissements de santé. Des conventions ou protocoles, entre l'ADOPS et les établissements de santé, formalisent le mode de prise en charge.

Une des missions de l'ADOPS-72 est l'organisation et la mise en place de moyens, permettant le bon fonctionnement et la pérennisation de la permanence des soins ambulatoires dans le département de la Sarthe, avec un volet Régulation et un volet effection[14].
Cette mission permet :

- Une optimisation et une meilleure répartition du travail des médecins généralistes dans la permanence des soins en dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets libéraux
- D'organiser au mieux la réponse aux demandes des patients par la régulation en favorisant le conseil téléphonique, ou en orientant vers la consultation en maison médicale de garde ou vers un service d'urgence ou en réorientant vers l'aide médicale d'urgence.

Pour permettre une meilleure coordination et efficience entre régulation et effection, les horaires de PDSA adaptés sont :

- Pour la régulation :
- De 19h00 à 23h00 le soir en semaine
- De 08h00 à 23h00 le samedi
- De 8h00 à 23h00 le dimanche et jours fériés
- Le lundi lorsqu'il précède un jour férié

- Pour l'effection :
- De 20h00 à 24h00 le Soir en semaine
- De 12h00 à 24h00 le Samedi
- De 8h00 à 24h00 le Dimanche et jours fériés
- Le lundi lorsqu'il précède un jour férié
- Le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié

En application de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, la région Pays de la Loire a mis en place le 4 avril 2017, un numéro unique pour la médecine de garde.

Le 116 117 est désormais le numéro à composer partout dans les Pays de la Loire pour contacter un médecin de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés. Gratuit pour l'appelant, le 116 117 apporte une réponse médicale adaptée à ces besoins :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- L'organisation d'une visite à domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer,
- La prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer.

Toutefois, le 116 117 n'est pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par les médecins traitants.

La permanence des soins dentaires s'effectue les dimanches et jours fériés de 9h à 12h. La liste des praticiens de garde est sur le site du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

[14] Site internet adops72-72.fr

L'organisation de la prise en charge des actes de kinésithérapie respiratoire le week-end et les jours fériés durant la période hivernale a été considérée comme une réelle nécessité. La période concernée se limite à celle définie par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) (15 octobre - 31 mars).
Une association régionale (AGKRPL) organise les astreintes de kinésithérapie respiratoire (sauf en Loire-Atlantique) et tout kinésithérapeute libéral peut y adhérer dès lors qu'il satisfait aux obligations suivantes :

- S'engager à suivre les référentiels de bonne pratique
- Transmettre une fiche de liaison au kinésithérapeute et au médecin traitant du patient

Les astreintes sont organisées du samedi midi au dimanche soir.

La garde pharmaceutique est organisée par l'AUPS (association d'urgence des pharmacies de la Sarthe) lesquels renseignent un outil spécifique accessible par un numéro d'appel payant, le « 0825 12 03 04 » ou par internet « 3237 ». Ce numéro opère une géolocalisation de l'appelant et lui propose les trois pharmacies de garde les plus proches de son point d'appel[15].

- **Etat de l'offre hospitalière**

Liste des établissements de santé du territoire :

- Centre Hospitalier Le Mans
- Clinique du Pré
- Pôle santé sud Le Mans
- EPSM (santé mentale)

Le Centre Hospitalier Le Mans est le CH support du GHT en Sarthe[16].

- **Etat de l'offre médico-sociale et sociale**

La liste ci-dessous (non exhaustive) recense les structures du champs sanitaire, social et médico-social qui sont présents sur le territoire de la CPTS[17] :

Structures sanitaires, médico-sociales, sociales	Ville
Accueil de Jour la Maison Myosotis	Le Mans
Accueil de jour le Monthéard	Le Mans
ADMR	St Saturnin
Age d'or services	Le Mans
Al'Dom	Le Mans
Alliance Vie	Le Mans
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	Le Mans
CCAS	Allonnes
CCAS	Arnage
CCAS	Le Mans
Centre de gérontologie Léonard de Vinci	Le Mans
Centres de PMI	Le Mans

[15] Cahier des charges régional de la PDSA 2016

[16] Cf. Annexe 5

[17] Listing établi pour partie en référence au Diagnostic Territorial Partagé MAIA Le Mans MAIA Couronne Mancelle

Centre médical Georges Coulon	Le Mans
Centre municipal de santé Olympe de Gouges	Le Mans
CH	Le Mans
CICAT	Le Mans
CLIC	Le Mans
CLIC Couronne Mancelle Nord Ouest	Coulaines
Clinique du Pré	Le Mans
Clinique Victor Hugo	Le Mans
CMP	Le Mans
CMPP Françoise Dolto	Le Mans
Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)	Le Mans
EHPAD Beaulieu	Le Mans
EHPAD Charles Drouet	Allonnes
EHPAD Korian Artémis	Changé
EHPAD Korian Pontlieu	Le Mans
EHPAD La Reposance	Le Mans
EHPAD La Rose des Vents	Ruaudin
EHPAD La Souvenance	Le Mans
EHPAD Le Champ de l'Ormeau	Rouillon
EHPAD le Monthéard	Le Mans
EHPAD Les Trois Vallées	Coulaines
EHPAD ORPEA Les Maraichers	Le Mans
EHPAD Résidence Bérangère	Le Mans
EHPAD Résidence Bollée-Chanzy	Le Mans
EHPAD Saint Vincent de Paul	Yvré l'Evêque
Établissement public de santé mentale de la Sarthe	Allonnes
FAM Les Hautes Fontaines	La Chapelle St Aubin
FAM Les Cèdres	St Georges des Bois
FHSA Allonnes	Allonnes
FHSA Coulaines	Coulaines
Foyer d'Hébergement La Maisonneraie	Coulaines
Foyer d'Hébergement La Tour aux Fées	Allonnes
Foyer d'Hébergement pour PHV - Parc et Patio	Le Mans
Foyer de Vie Les Hêtres	Ruaudin
France Alzheimer Sarthe	Le Mans
Hébergement temporaire Amboise Croizat	Le Mans
Hébergement temporaire le Galilée	Le Mans
Hébergement temporaire le Monthéard	Le Mans
Hébergement temporaire le Plessis	Coulaines
Hébergement temporaire le Vallon des Bois	Le Mans
Hébergement temporaire Résidence Bérangère	Le Mans
IME Malécot	Le Mans
IME Vauzouré	Le Mans
Institut Départemental de Thérapie Familiale	Le Mans
MAIA Le Mans et Couronne Mancelle	Le Mans

Maison d'accueil spécialisée (MAS) Héliope	Le Mans
Maison d'accueil spécialisée (MAS) Robin des Bois	Le Mans
Maison des adolescents de la Sarthe	Le Mans
O2 Séniors et Handicap	Le Mans
ONELA	Le Mans
Plateforme départementale de diagnostic autisme pour enfants et adolescents	Le Mans
Pôle santé sud	Le Mans
Résidence autonomie Amboise Croizat	Le Mans
Résidence autonomie Domicile collectif Bary	Le Mans
Résidence autonomie Domicile collectif le Trianon	Le Mans
Résidence autonomie Domicile Collectif les Halles	Le Mans
Résidence autonomie Foyer Jean Duchesne	Allonnes
Résidence autonomie Georges Brassens	Le Mans
Résidence autonomie Le Gué de Maulny	Le Mans
Résidence autonomie le Plessis	Coulaines
Résidence autonomie le Soleil	Arnage
Résidence autonomie Résidence du Parc	Yvre l'Evêque
Résidence autonomie Vauguyon	Le Mans
Résidence service Espace & Vie le Galilée	Le Mans
Résidence services la Floraissance	Le Mans
Résidence services le Vallon des Bois	Le Mans
Résidence services résidence Enfant Jesus	Le Mans
RSMO Réseau Santé le Mans Ouest	Le Mans
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.)	Le Mans
SESSAD Trimaran L'escale	Le Mans
SSR	St Saturnin
Tout à Dom Services	Le Mans
UEM Champ Manon	Le Mans
Unité pédopsychiatrique d'accueil et d'hospitalisation (UPAH)	Allonnes

- **Recensement d'autre modalité de travail coordonné**

Depuis 2013, Le Mans, Allonnes et Coulaines ont signé un Contrat Intercommunal de Santé avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

1.3 Gouvernance

La structure juridique choisie par les professionnels de santé du territoire est l'association régie par la loi du 1er juillet 1901, constituée le 7 novembre 2019. Cette association porte le nom de « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Le Mans Agglomération » autrement désignée par l'acronyme « CPTS Le Mans Agglo ». Son siège social se situe au 5 Boulevard Paul Chantrel, 72100 Le Mans. Cette association réunit les professionnels de santé libéraux du territoire qui souhaitent y adhérer. Néanmoins, les statuts laissent la possibilité d'associer à la structure et au projet d'autres professionnels des territoires limitrophes.

Dans ces statuts, la CPTS Le Mans Agglo s'est donnée les objectifs généraux suivants :

- D'organiser collectivement la prise en charge de la santé de la population du territoire de la CPTS
- D'optimiser l'accès aux soins et le parcours de soins de cette population
- De fluidifier l'articulation entre le premier, le deuxième et le troisième recours sur le territoire de la CPTS
- De favoriser le travail de prévention et d'éducation pour la santé
- De renforcer la coordination pluriprofessionnelle et l'organisation entre professionnels de santé et acteurs des champs : sanitaire, médico-social et social
- De promouvoir l'interconnaissance entre ces acteurs
- De former une communauté de santé attractive et favoriser l'intégration des nouvelles générations de professionnels
- D'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé
- De fédérer le réseau et les partenaires
- De mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité

- **Fonctionnement et gouvernance**

Lors de la première assemblée constitutive en date du 6 novembre 2019, le conseil d'administration a été formé avec les professionnels de santé suivants :

- Mme BARAU Dominique, masseur-kinésithérapeute au Mans ;
- M. BEULAY Stéphane, masseur-kinésithérapeute à Spay ;
- Dr BOURDAIS Marie-Andrée, pharmacien au Mans ;
- Dr CARTIER Jean-Marc, pharmacien au Mans ;
- Dr COEURET Chantal, gynécologue au Mans ;
- Dr CORMIER Jean-Luc, médecin généraliste à Coulaines ;
- Mme CULLERIER Florence, infirmière à Champagné ;
- Dr DALIGAULT Brigitte, pharmacien au Mans ;
- Mme DUPLAY Anne-Claire, masseur-kinésithérapeute au Mans ;
- Dr FOURNIER Sophie, médecin généraliste au Mans ;
- Mme GALLIENNE Patricia, infirmière à Chaufour Notre Dame ;
- Dr GESLIN Catherine, pharmacien au Mans ;
- Dr JAGUELIN Véronique, médecin généraliste au Mans ;
- Dr LOUAPRE Blandine, pharmacien à St-Georges-des-Bois ;
- Dr MACE Antoine, pharmacien au Mans ;
- Mme SUAUD Hélène, orthophoniste au Mans.

En matière de gouvernance, l'Association est composée d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration[18]. Doivent être représentées dans le CA au moins 5 professions de santé différentes. Des critères supplémentaires peuvent être rajoutés dans le règlement intérieur. L'Assemblée Générale réunit l'ensemble des adhérents de l'Association et se rassemble une fois par an.

- **L'organisation de la coordination et l'animation des instances**

Dans l'objectif de faciliter la coordination entre les professionnels de santé au quotidien et d'animer le réseau, le Conseil d'Administration souhaite recruter un(e) coordinateur(rice). Ses missions principales seront de mettre en œuvre le projet de santé de la CPTS, d'organiser la représentation auprès des instances territoriales et d'en faciliter l'animation et de gérer le quotidien de l'Association. Afin de soutenir le(la) futur(e) coordinateur(rice) dans ses fonctions, un binôme de professionnels de santé est référent pour chacune des fiches actions.

Le(la) coordinateur(rice) de la CPTS aura notamment pour rôle de faire le lien avec les partenaires et d'assurer la représentation de la CPTS auprès de ces instances.

Le Conseil d'Administration a invité les partenaires de la CPTS à une réunion de présentation du projet et des fiches actions. Cette réunion s'est tenue le 19 décembre 2019 au Mans. Elle a été l'occasion d'échanges et de discussions portant notamment sur les actions à décliner pour répondre aux axes de travail définis par les adhérents de la CPTS.

Une deuxième réunion s'est déroulée le 3 mars 2020 au cours de laquelle le projet de santé de la CPTS, envoyé au préalable à l'ensemble des partenaires, a été relu et amendé par les participants.

Enfin, en fonction des nouvelles thématiques qui pourront être abordées par la CPTS (ex : améliorer le parcours de soins des personnes âgées ou en situation de handicap, favoriser la mise en place d'action ETP…), l'Association intégrera de nouveaux membres et partenaires.

[18] Cf. Annexe 6 : Membres du CA et du Bureau

2. Les projets à mettre en place par la CPTS Le Mans Agglo

La CPTS de Le Mans Agglo s'articule :

- Autour des orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) Pays de la Loire 2018-2022 suivantes :
    - La santé dans toutes les politiques
    - L'usager : acteur de sa santé
    - L'inclusion
    - L'accès et la qualité des soins et accompagnements
    - La coordination
    - L'innovation

- Autour des thématiques identifiées dans le cadre de la stratégie nationale de transformation du système de santé :
    - Améliorer l'accès aux soins (accès au médecin traitant ; accès aux soins de recours)
    - Organiser les soins non programmés
    - Favoriser les parcours et protocoles de prises en charges (la sécurisation des transitions ville-hôpital ; le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou polypathologiques)
    - Développer les actions de prévention et de promotion de la santé

- En lien avec les dispositifs locaux tels que le Contrat Intercommunal de Santé du Mans, Allonnes et Coulaines

Dans ce projet, la CPTS a identifié 3 axes stratégiques déclinés en 5 actions :

Axe stratégique 1 : développer des actions de prévention

Les professionnels de santé ont souligné l'importance de mener des actions de prévention auprès de deux publics cibles : les personnes âgées à domicile et les jeunes enfants.
Ils ont également indiqué la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 2 actions :

Fiche action n°1 : favoriser la mise en place d'actions de prévention à destination des personnes âgées à domicile

Fiche action n°2 : développer des actions de prévention à destination des jeunes

Axe stratégique 2 : améliorer l'accès aux soins

Le territoire est marqué par des caractéristiques telles qu'une population vieillissante, ce qui entraine l'apparition de pathologies chroniques pour les patients. Par ailleurs, la démographie médicale est défavorable avec une diminution de professionnels de santé sur territoire, notamment

de médecins. La CPTS se donne pour objectif d'améliorer l'accès aux soins pour toutes les populations de manière continue sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'insère dans une logique d'amélioration et d'évolution des types de prise en charge qui se veut nécessairement pluriprofessionnelle et en collaboration avec les acteurs de la santé concernés.
Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 2 actions :

Fiche action n°3 : développer de la téléconsultation sur le territoire de la CPTS

Fiche action n°4 : organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Axe stratégique 3 : renforcer la communication et l'interconnaissance pluriprofessionnelle

Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.

Fiche action n°5 : améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Ce projet de santé est évolutif et pourra être révisé autant que nécessaire en fonction de l'évolution des actions et l'émergence de nouvelles priorités territoriales voire régionales et nationales.

Ce projet prendra en considération les initiatives locales et pourra participer à leur mutualisation et diffusion auprès des membres de la CPTS.

La CPTS n'a pas vocation à se substituer aux structures et équipes de santé pluridisciplinaires.

Axe stratégique 1 : Développer des actions de prévention

Action n°1 : favoriser la mise en place d'actions de prévention à destination des personnes âgées à domicile

Problématique	Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses en France. D'ici 2027, sur le territoire de Le Mans Agglomération, la part des personnes âgées de plus de 65 ans devrait augmenter de 1,5% par an, et la part des 90 ans et plus parmi les plus 65 ans devrait augmenter de 5,2% par an. La question de la prise en charge de la dépendance constitue donc un défi pour les années à venir et le maintien des personnes âgées à domicile est essentiel. De plus, les professionnels de santés ont souligné l'importance de mener des actions de prévention et insistent sur la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Objectif général et objectifs spécifiques	**Objectifs généraux :** • Structurer et relayer des actions de prévention à destination des personnes âgées vivant à domicile de manière concertée et coordonnée entres les acteurs de la future CPTS • Favoriser le maintien à domicile, dans les meilleures conditions, des personnes âgées en perte d'autonomie
	Objectifs spécifiques : • Décliner au niveau local des campagnes les programmes et plans nationaux en lien avec les ressources du territoire • Favoriser les dynamiques locales avec les acteurs du territoire • Promouvoir la santé des personnes âgées
Actions à mettre en œuvre	**Recenser** les dispositifs et actions de prévention mis en place auprès du public âgé et des aidants au niveau local **Afficher et relayer** dans les salles d'attente des adhérents de la CPTS les campagnes de prévention nationales en lien avec les personnes âgées (affichage commun au sein de la CPTS. Ex : prévoir un tableau vitrine dans les cabinets des adhérents de la CPTS) • Exemple : affichage en lien avec les campagnes telles que la semaine bleue, la semaine du goût, le Programme National Nutrition Santé, etc. **Sensibiliser** les professionnels de santé au repérage des fragilités : • Organiser des actions pour prévenir les chutes chez les PA • En lien avec les travaux de l'URPS Infirmiers, sensibiliser les professionnels de santé à la dénutrition chez les PA (exemple : organiser des séances d'information sur l'utilisation de l'application D-Nut) • En lien avec les travaux de la MAIA, diffuser la fiche de repérage de la fragilité auprès des professionnels de santé pour qu'ils se l'approprient et l'utilisent.
Acteurs impliqués et partenaires	**Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer :** Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, CPAM 72, ARS URPS, MAIA, IREPS 72, CLIC, services d'aide à domicile, SSIAD, délégués aux tutelles, accueils de jour, France Alzheimer, France Parkinson, associations d'aidants, tous professionnels et structures des secteurs prévention, sanitaire, social et médico-social, partenaires du maintien à domicile et du soutien aux aidants, etc.
Coordinateur de l'action (référent)	Coordinateur(trice) de la CPTS 1 membre du CA

Calendrier prévisionnel	2020-2021 : recenser les dispositifs et actions de prévention déjà mis en place auprès du public âgé 2020 – 2021 : • Prendre contact avec la MAIA • Organiser des séances d'information sur les outils de repérage et d'évaluation des + de 60 ans à domicile • Informer systématiquement tous les professionnels de la CPTS et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet 2021 – 2025 : participer au déploiement des outils de repérage et d'évaluation des + de 60 ans à domicile 2021 – 2022 : développer une stratégie de communication coordonnée : • Mise en place d'une concertation entre les professionnels de la CPTS (quelles campagnes seront relayées ? Qui sont les interlocuteurs privilégiés selon la problématique ?) • Programmation annuelle à prévoir • Informer systématiquement tous les professionnels de la CPTS et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet 2022 – 2025 : afficher et relayer les campagnes de prévention 2021 – 2022 : • Prendre contact avec l'URPS Infirmiers • Organiser une séance d'information sur l'utilisation de l'application D-Nut • Informer systématiquement tous les professionnels de la CPTS et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet 2022 – 2025 : participer au déploiement de l'application auprès des professionnels de la CPTS 2022-2023 : mise en place de réunions de travail : • Mise en place de réunions de concertation afin de préparer les ateliers de prévention des chutes • Création de supports de communication • Création d'une enquête pour évaluer les ateliers (à reconduire, à modifier…) • Informer, systématiquement, tous les professionnels de la CPTS et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet • Chaque acteur de la CPTS communique et informe les usagers/patients cibles des ateliers 2024 : mise en place des ateliers
Critères d'évaluation	Recensement effectué des dispositifs et actions de prévention déjà mis en place auprès du public âgé (recensement à réaliser annuellement pour le faire évoluer) Nombre de professionnels sensibilisés aux outils de repérage et d'évaluation des + de 60 ans à domicile (sur le nombre total d'adhérents à la CPTS) – nombre de professionnels utilisant ces outils Nombre de campagnes de prévention communes affichées (évolution du nombre d'adhérents N+1… et du nombre de compagnes affichées à N+1…) Liste des thèmes affichés (évolution du nombre de thèmes à N+2) Nombre de professionnels de santé utilisant l'application et nombre de situations détectées grâce à l'application

	Nombre de réunions de concertation et nombre de participants sur le nombre total d'adhérent à la CPTS Nombre de supports de communication déployés (à qui ? par quel biais ?) Mise en place effective d'une enquête auprès des participants (professionnels (de santé) et usagers) – nombre de réponses au questionnaire sur le nombre total de participants (professionnels (de santé) et usagers) Organisation des ateliers de prévention des chutes sur le même ou sur un autre secteur de la CPTS (évolution et mise en place à N+2 d'un nouveau cycle d'ateliers, sur une autre partie du territoire de la CPTS – N+4 etc…)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements…) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers… - Convivialité - Location de salle

Action n°2 : développer des actions de prévention à destination des jeunes

Problématique	Les professionnels de santé soulignent l'importance de mener des actions de prévention auprès des jeunes. En inculquant les bons gestes dès le plus jeune âge, cela leur permet de les enregistrer et de les reproduire chez eux sur le long terme. De plus, les professionnels de santé insistent sur la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Objectif général et objectifs spécifiques	**Objectif général :** • Structurer des actions de prévention à destination des plus jeunes **Objectifs spécifiques :** 1. Promouvoir la santé des jeunes 2. Sensibiliser les écoliers/étudiants à plusieurs problématiques de santé publique 3. Renforcer les liens avec les partenaires de la petite enfance du territoire
Actions à mettre en œuvre	**Organiser des actions de prévention** des troubles du langage, de l'oralité, sensoriels, etc. à destination de la petite enfance Exemple : organiser des interventions dans des centres sociaux de proximité dès le plus jeune âge de l'enfant **Organiser des interventions de prévention dans plusieurs établissements scolaires du territoire :** • Recenser les actions déjà mises en œuvre sur le territoire de la CPTS • Rencontrer les services de l'éducation nationale pour créer un partenariat et intervenir dans les écoles primaires du territoire de la CPTS • Organiser des actions de prévention sur des thématiques telles que l'hygiène bucco-dentaire, l'activité physique, le sommeil, les écrans, la nutrition, les IST, etc. **Organiser des actions de prévention et d'information sur les IST** et les pratiques à risque auprès d'un public cible : collégiens, lycéens, étudiants, asso LGBT, etc.
Acteurs impliqués et partenaires	**Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer :** Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, Education nationale, PMI, écoles primaires, UEMA, SESSAD, MDPH, ASE, assistantes sociales, Centres sociaux, IME, Municipalités, IREPS 72, tous professionnels et structures des secteurs prévention, sanitaire, social et médico-social (Mutualité Française…), tous les professionnels de la petite enfance (RAM, MAM, crèches, assistantes maternelles), associations étudiantes, associations LGBT, Planning familial, tous professionnels et structures impliqués dans l'éducation sexuelle et la lutte contre les IST, etc.
Coordinateur de l'action (référent)	Coordinateur(trice) de la CPTS 1 membre du CA
Calendrier prévisionnel	Organiser des actions de prévention des troubles du langage, de l'oralité, sensoriels, etc. à destination de la petite enfance : 2020 – 2022 : • **Repérer les partenaires potentiels** (centres sociaux, crèches, RAM, etc.) et les rencontrer pour leur présenter le projet Objectif : présenter le projet des professionnels de santé avec une partie de présentation du dispositif CPTS et une autre sur le projet en lui-même • **Mettre en place une ou plusieurs réunion(s)** entre les professionnels de santé investis et les partenaires impliqués afin de préparer ces interventions (thématiques précisées, cycle des

	interventions, professionnels qui vont intervenir). • **Réaliser les interventions** dans les structures partenaires • **Mettre en commun les documents utilisés** dans une boite à outils de la CPTS (objectif : permettre aux différents professionnels de la CPTS de reconduire les actions dans leur secteur d'activité). <u>Organiser des interventions de prévention dans plusieurs établissements scolaires du territoire</u> : 2021 – 2022 : • **Recenser les actions de prévention** déjà mises en place dans les établissements scolaires • **Recenser les partenaires potentiels** et les rencontrer afin de présenter le projet des professionnels de santé 2022 – 2023 : mise en place de réunions de travail entre les professionnels de santé et les partenaires • **Programmation** de ou des intervention(s) • **Informer,** systématiquement**, tous les professionnels de la CPTS** et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet • **Préparer une enquête** pour connaitre la satisfaction des professeurs, écoliers et intervenants 2023 : **intervention** dans les établissements scolaires 2024 : **mettre en commun les documents utilisés** dans une boite à outils de la CPTS (objectif : permettre aux différents professionnels de la CPTS de reconduire les actions dans leur secteur d'activité). <u>Organiser des actions de prévention et d'information sur les IST et les pratiques à risque auprès d'un public cible : collégiens, lycéens, étudiants, asso LGBT, etc.</u> 2020 – 2022 : • **Recenser les actions de prévention** déjà mises en place sur le territoire auprès du public cible • **Recenser les partenaires potentiels** et les rencontrer afin de présenter le projet des professionnels de santé 2022 – 2023 : mise en place de réunions de travail entre les professionnels de santé et les partenaires • **Programmation** de ou des intervention(s) • **Informer,** systématiquement**, tous les professionnels de la CPTS** et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet • **Préparer une enquête** pour connaitre la satisfaction des professeurs, étudiants, intervenants, associations, etc. 2023 : **intervention** dans les structures partenaires 2024 : **mettre en commun les documents utilisés** dans une boite à outils de la CPTS (objectif : permettre aux différents professionnels de la CPTS de reconduire les actions dans leur secteur d'activité).
Critères d'évaluation	<u>Organiser des actions de prévention des troubles du langage, de l'oralité, sensoriels, etc. à destination de la petite enfance</u> : Recensement effectué des partenaires potentiels + nombre de rencontres organisées et nombre de partenaires présents sur le nombre total de partenaires identifiés Nombre de réunions de travail organisées et nombre de participants sur le

	nombre total des professionnels de santé de la CPTS et des partenaires sur le territoire de la CPTS Nombre d'interventions dans les structures partenaires <u>Organiser des interventions de prévention dans plusieurs établissements scolaires du territoire</u> : Recensement effectué des actions de prévention déjà mises en place dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS (recensement à réaliser annuellement pour le faire évoluer) Recensement effectué des partenaires potentiels + nombre de rencontres organisées et nombre de partenaires présents sur le nombre total de partenaires identifiés Nombre d'intervenants et nombre d'écoliers (de la classe) sensibilisés sur le nombre total d'écoliers (de la classe) Nombres d'interventions et nombre de sujets traités (évolution et mise en place à N+2 de nouvelles interventions sur une autre partie du territoire de la CPTS, etc…) <u>Organiser des actions de prévention et d'information sur les IST et les pratiques à risque auprès d'un public cible : collégiens, lycéens, étudiants, asso LGBT, etc.</u> Recensement effectué des actions de prévention déjà mises en place dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS (recensement à réaliser annuellement pour le faire évoluer) Recensement effectué des partenaires potentiels + nombre de rencontres organisées et nombre de partenaires présents sur le nombre total de partenaires identifiés Nombre de réunions de travail organisées et nombre de participants sur le nombre total des professionnels de santé de la CPTS et des partenaires sur le territoire de la CPTS Nombres d'interventions et nombre de sujets traités (évolution et mise en place à N+2 de nouvelles interventions sur une autre partie du territoire de la CPTS, etc…)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet,

	déplacements…) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers… - Convivialité - Location de salle

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins

Action n°3 : Organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Problématique	Les professionnels de santé ont constaté que l'accès au 1er et au 2nd recours était très compliqué pour la population avec des délais d'attente souvent importants et une pénurie de spécialistes. De plus, de nombreux usagers se retrouvent sans médecin traitant.
Objectif général et objectifs spécifiques	**Objectifs généraux :** • Optimiser l'accès aux soins • Garantir la continuité de soins • Faciliter l'accès au 1er recours
	Objectifs spécifiques : • Répondre à la demande de soins non programmés en journée à l'échelle du territoire de la CPTS • Favoriser des réflexions pluriprofessionnelles
Actions à mettre en œuvre	**Objectif 1 :** • **Proposer et mettre en place un agenda commun** afin de savoir si un cabinet médical, dentaire ou autre est fermé pour cause de vacances du titulaire ou bien si un remplaçant exerce à la place du ou des titulaires (=continuité des soins) • Dans cet agenda, **indiquer les plages dédiées aux soins non programmés** et les présences des médecins les samedis matin **Objectif 2 :** **Elaborer des protocoles** de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de taches : • Protocole AVK • Protocole cystites non compliquées • Protocole antidouleurs de palier II • Protocole sur le remplacement des médicaments manquants • Protocole TROD angine
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS 1 membre du CA
Acteurs impliqués et partenaires	**Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer :** Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ARS, CPAM, collectivités locales…
Calendrier prévisionnel	**Objectif 1 :** Proposer et mettre en place un agenda commun : 2020 : mise en place de l'agenda 2020 – 2025 : informer les adhérents de la CPTS de la mise en œuvre de l'agenda partagé Pour les médecins, indiquer les plages dédiées aux soins non programmés dans la journée et la présence les samedis matin : 2020 : organiser une réunion avec les médecins généralistes de la CPTS pour définir le système et le planning de prise en charge des soins non programmés 2021 : diffusion aux adhérents de la CPTS du planning de prise en charge des soins non programmés 2021 – 2025 : mise en place du système de prise en charge des soins non programmés par les médecins généralistes **Objectif 2 :** Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de taches :

	2021 – 2025 : réflexion et élaboration des protocoles de coopération pluriprofessionnelle 2021 – 2025 : communication auprès des adhérents de la CPTS de l'existence de protocoles de coopération pluriprofessionnelle
Critères d'évaluation	**Objectif 1 :** <u>Proposer et mettre en place un agenda commun</u> : Mise en place effective de l'agenda commun Nombre d'adhérents de la CPTS inscrits à l'agenda <u>Pour les médecins, indiquer les plages dédiées aux soins non programmés dans la journée et la présence les samedis matin</u> : Création du système de planning de prise en charge des soins non programmés Nombre de médecins généralistes adhérents inscrits dans ce système sur le nombre total de médecins généralistes adhérents à la CPTS Nombre de créneaux de prise en charge définis et nombre de prises en charge effectives **Objectif 2 :** <u>Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de taches</u> : Augmentation du nombre de protocoles enregistrés pour répondre à la demande des soins non programmés Nombre de patients bénéficiant du protocole sur le nombre total de patient rentrant dans le protocole (selon le sujet du protocole)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements…) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers… - Logo - Site internet / plateforme (agenda commun) - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

Action n°4 : Favoriser l'accès à un médecin traitant pour la population du territoire de la CPTS

Problématique	Les professionnels de santé ont constaté que l'accès au 1er et au 2nd recours était très compliqué pour la population avec des délais d'attente souvent importants et une pénurie de spécialistes. De plus, de nombreux usagers se retrouvent sans médecin traitant et ont parfois recours aux services d'urgence pour une prise en charge qui relève de la ville.
Objectif général et objectifs spécifiques	**Objectif général :** - Faciliter l'accès aux 1er et 2nd recours **Objectif spécifique :** • Permettre une prise en charge des populations ne bénéficiant pas d'un accès aux soins primaires et n'ayant pas de médecin traitant
Actions à mettre en œuvre	• **Recenser les nouvelles installations de médecins et les départs à la retraite** (ou déménagement) Objectif **:** communiquer aux patients sans médecins traitant de l'arrivée de nouveaux praticiens • **Recenser les maitres de stage** et le nombre de stagiaires accueillis par session • **Mettre en place des réunions avec la CPAM** afin de connaitre les indicateurs nationaux, départementaux et locaux d'accès à un médecin traitant. En partenariat avec la CPAM, prioriser la prise en charge des patients sans médecins traitant Exemple **:** prioriser la prise en charge des patients suivant plusieurs critères : l'âge, la condition (patient en ALD), la situation (patient en situation de précarité, bénéficiaire de la CMU) • **Accompagner la création d'un centre de santé associatif** pour patients sans médecins traitants sur le territoire de la CPTS Objectif : créer un centre de santé avec des médecins généralistes (retraités ou non) et des internes. Le centre pourra accueillir des consultations de téléconsultation
Coordinateur de l'action (référent)	Coordinateur(trice) de la CPTS 1 membre du CA
Acteurs impliqués et partenaires	**Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer :** Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ARS, CPAM, collectivités locales…
Calendrier prévisionnel	2020 – 2021 : • Recenser avec l'aide de la CPAM les patients sans médecin traitant • Recenser les nouvelles installations de médecins et les départs à la retraite • Création d'un groupe de travail composé de médecins généralistes et de la CPAM afin de faire le retour des différents recensements et de trouver des solutions pour la prise en charge de patients sans médecins traitants 2022 : Réduction du nombre de patients sans médecin traitant (selon les priorités au regard de leur situation de santé)
Critères d'évaluation	Progression de la patientèle avec médecin traitant sur patients dans la population couverte par la CPTS en fonction des besoins identifiés sur le territoire Réduction du % de patients sans médecin traitant (en fonction des priorités de la CPTS) sur le % total de patients sans médecin traitant Liste effective des patients sans médecin traitant (évolution ou stagnation du

	nombre de patients ayant un médecin traitant) Indicateur de la CPAM sur l'accès à un médecin traitant -> nombre de réunions avec la CPAM, nombre de participants aux réunions sur le nombre total de médecins adhérents à la CPTS Recensement effectif des nouvelles installations et des départs à la retraite des médecins du territoire (réévaluation N+1…) Création du centre de santé pour patients sans médecin traitant
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements…) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers… - Logo - Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun) - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

Axe stratégique 3 : renforcer la communication et l'interconnaissance pluriprofessionnelle

Action n°5 : Améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Problématique	Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Objectif général et objectifs spécifiques	**Objectifs généraux :** • Améliorer la connaissance des professionnels de santé (1er et 2nd recours) pour une meilleure communication, coordination et accès aux soins • Faciliter et fluidifier les échanges entre ces professionnels pour garantir un meilleur accès aux soins des usagers et améliorer les conditions d'exercice des professionnels
	Objectifs spécifiques : 1. Développer des outils de communication sécurisés pour permettre une meilleure coordination autour du patient 2. Favoriser et renforcer la connaissance entre professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	**Objectif 1 :** • **Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication** entre les professionnels de santé Objectif : interopérabilité entre les MSS + une MSS pour les professionnels de santé adhérents à la CPTS (sécuriser les envois des professionnels de santé de ville entre eux et vers les services hospitaliers) Exemple : solliciter les référents techniques ARS/CPAM sur les différentes plateformes et messageries existantes ; au besoin, créer une plateforme propre à la CPTS • **Créer un site internet de la CPTS** pour diffuser l'information et avoir un espace sécurisé pour communiquer entre professionnels Exemple : Le site comprendrait notamment les différents systèmes de garde des professionnels de la CPTS, un annuaire numérique et toute information liée à la CPTS pouvant être diffusée. • Participer au **déploiement du DMP** • **Améliorer la communication** entre les professionnels de santé de ville et les services du Centre Hospitalier Le Mans Exemple : organiser une réunion avec le CH Le Mans pour permettre une communication plus fluide entre la ville et l'hôpital **Objectif 2 :** • **Créer des outils** pour favoriser l'interconnaissance : Exemple : créer un annuaire numérique intra CPTS avec les coordonnées (nom / prénom / mail personnel / mail sécurisé / n° de tel perso / n° de tel pro / fiche métier du professionnel de santé …) et les spécificités de chaque professionnel (spécificités à communiquer suivant les recommandations de chaque ordre) • **Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé** au moins une fois par an pour mieux se connaitre : Exemples : organiser des temps d'échange entre professionnels autour d'une pathologie et le rôle de chaque profession dans le parcours du patient (autour du diabète ?) ; organiser ce temps d'échange en partant du patient ; présentation des professions et compétences de chaque PS (quelles sont les compétences d'un masseur-kinésithérapeute ?) • **Connaitre les nomenclatures des professionnels de santé** avec notamment les actes courants pris en charge

Acteurs impliqués et partenaires	**Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer :** Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, CPAM Pays de la Loire et 72, ARS Pays de la Loire et 72, GCS e-santé, MAIA, CH du Mans, clinique pôle santé Sud, médecine du travail, médecine scolaire, clinique du Pré…
Coordinateur de l'action (référent)	Coordinateur(trice) de la CPTS 1 membre du CA
Calendrier prévisionnel	**Objectif 1 :** <u>Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication entre les professionnels de santé</u> : 2020 : recensement des professionnels adhérents ayant une MSS 2021 : informer les professionnels de santé, adhérents à la CPTS, sans MSS de l'utilité de celle-ci (par exemple lors d'une AG de la CPTS) -> faire intervenir la CPAM et/ou le GCS E-santé pour présenter les MSS <u>Créer un site internet de la CPTS pour diffuser l'information et avoir un espace sécurisé pour communiquer entre professionnels</u> : 2020 – 2025 : • Créer le site internet (organiser une commission site internet, se rapprocher d'un graphiste…) • Informer les professionnels adhérents à la CPTS de la création du site internet et de la façon dont ils peuvent s'en saisir • Diffusion des informations sur le site internet <u>Participer au déploiement du DMP</u> : 2020 – 2021 : mettre en place une ou plusieurs réunions entre la CPAM et les professionnels de santé et sociaux/médico-sociaux de la CPTS afin d'en apprendre plus sur, par exemple, les droits de lecture et d'écriture selon les professions <u>Améliorer la communication entre les professionnels de santé de ville et les services du Centre Hospitalier Le Mans</u> : 2020 : organiser une réunion ou plusieurs réunions avec le CH du Mans pour définir un mode de communication entre les professionnels de ville et ceux de l'hôpital **Objectif 2** : <u>Créer des outils pour favoriser l'interconnaissance</u> : 2020 – 2025 : à mettre en place quand le site internet sera créé <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaitre</u> : 2021 : distribuer en AG un questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS 2021 – 2022 : mise en place d'un comité d'organisation (exemple : membres du CA) -> quel thème ? Qui inviter ?... (Si ce type de réunion se met déjà en place par un partenaire -> travailler en commun avec lui afin d'éviter les doublons) 2021 – 2022 : organisation de la soirée thématique (à reconduire ensuite avec un thème différent…) <u>Connaitre les nomenclatures des professionnels de santé avec notamment les actes courants pris en charge</u> : 2021 : créer un groupe de travail entre les différentes professions de santé 2021 – 2025 : communiquer sur les nomenclatures des professionnels de santé auprès des adhérents de la CPTS
Critères d'évaluation	**Objectif 1 :** <u>Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication entre les professionnels de santé</u> :

	Recensement effectif des professionnels adhérents ayant une MSS Nombre de professionnels de santé informés de l'utilité d'une MSS sur le nombre total de professionnels de santé sans MSS <u>Créer un site internet de la CPTS pour diffuser l'information et avoir un espace sécurisé pour communiquer entre professionnels</u> : Mise en place effective d'une commission site internet (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Création du site internet Nombre d'adhérents qui ont un accès au site sur le nombre total d'adhérents <u>Participer au déploiement du DMP</u> : Mise en place d'une réunion d'information sur le DMP (nombre de participants sur le nombre total de professionnels adhérents à la CPTS) <u>Améliorer la communication entre les professionnels de santé de ville et les services du Centre Hospitalier Le Mans :</u> Mise en place effective de réunions avec le CH du Mans (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Définition d'un mode de communication préférentiel entre les professionnels de santé de ville et ceux de l'hôpital Création d'une enquête annuelle sur le mode de communication choisi **Objectif 2 :** <u>Créer des outils pour favoriser l'interconnaissance</u> : Création de l'annuaire intra-CPTS Nombre d'adhérents inscrits à l'annuaire sur le nombre total d'adhérents à la CPTS <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaitre</u> : Diffusion effective du questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS Organisation du comité d'organisation (nombre de réunions + nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Mise en place de la soirée thématique (reconduite de ce type de soirée à N+1 (combien par an ?) …) <u>Connaitre les nomenclatures des professionnels de santé avec notamment les actes courants pris en charge</u> : Mise en place effective du groupe de travail (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Nombre d'adhérents informés sur les nomenclatures sur le nombre total d'adhérents à la CPTS
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo

	Moyens financiers : - Rémunération : coordinateur(trice) de la CPTS, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements…) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers… - Logo - Site internet / plateforme / lignes téléphoniques - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

3. Les signataires de la CPTS

- Professionnels de santé de ville membres de la CPTS

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
~~LE CORRE~~ CERTEMAIS Cécile	Pharmacien Sargé	
HRISCU CRISTINA	Orthodontiste	
DARREAU Marine	Pharmacien le Mans	
VOISIN Véronique	Masseur kinésithérapeute Le Mans	
CRÉPÉ Sylvie	Responsable Dentaire Sarthe	
Hunda Chantal	Sage-Femme Allonnes	
MAUNOURY Marie Aline	Médecin généraliste Coulaines	
JUIGNIER Gaëlle	Pharmacien LE MANS	
DOUR YVES	PHARMACIE LE MANS	
FOUCHER Jean Luc	PHARMACIE LE MANS	
TRICOT Eric	PHARMACIE LE MANS	
BOURDAIS M. A.	Pharmacie Le Mans	
DUPLAY Anne-Claire	MK. Le Mans	
FLEURY Anne	orthophoniste Le Mans	
SUAUD Hélène	orthophoniste Le Mans	
Chevallier Elise	orthophoniste Sablons Le Mans	
CORMIER Jean-Luc	Med Gen	
ELKIHEL ABDESSAMED	LA GRANDE PHARMACIE DES MINIMES SELARL A. ELKIHEL - DOCTEUR EN PHARMACIE 72-2-002-383 13 rue des Minimes - 72000 LE MANS Tél. 02 43 24 38 88 - Fax 02 43 28 35 40	
LAMOTTE Alain	PHARMACIE A. LAMOTTE 39 place de l'Eglise 72560 CHANGÉ Tél. 02 43 40 13 22 72-2-002-383 RC 328 363 932 00018	
Dr BOURDAIS Annabelle	ophtalmologiste 28 Rue de Guetteloup 72000 LE MANS	
ETIENNE-BARREAU Béatrice	Orthophoniste - 47 rue Bourg Belé Le Mans	
Christensen Bertil	Pharmacien Le MANS	
FERRAN Catherine	Pharmacien / Pharmacie Heuzé Le Mans	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
Le Dû ISAURÉ	Pharmacien	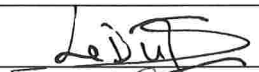
HEMONT Frédérique	Pharmacien	
HUBERT Delphine	Orthophoniste	
ORY Carole	pédicure podologue	
MARCHAL-MARCIAF.	Kinésithérapeute	
AMIRAUV J.Christophe	Cardio / PSS	
GODARD Florian	ORL / PSS	
MAILLARD Françoise	Pharmacien	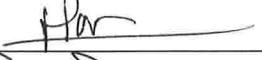
Barsac Dominique	Kiné	
LE GUEVES Séverine	pharmacien	
MERLIN Isabelle	Pharmacien	
GESLIN Catherine	Pharmacien	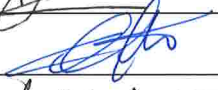
CARTIER Marc	Pharmacien	
BOUABDELLAOUI Brahim	Infirmier / Allonnes	
VALERIER Florence	IDEL Champagné	
MURY Isabelle	IDEL Le Mans	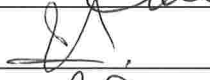
Dalipault Baptiste	Pharmacien	
Langlais Blandine	Pharmacien	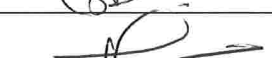
JACQUELIN Veronique	Médecin	
BALLAND Nicolas	Orthoptiste	
SFEIR Elie	Chirurgien Dentiste	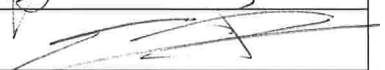
MALE Antoine	Pharmacien	
BONIN Claire	Pharmacien	
Cécile CERTENAIS	Pharmacien Pharmacie de Sargé à Sargé-les-le-Mans	
AUGEREAU	PHARMACIEN D'OFFICINE	
Céline	ROUILLON	
RICHEUX Céline	Kinésithérapeute Sarthe d'abord Thuré Servais	
COEURET Chantal	GYNECOLOGUE	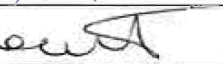

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
MANFORT Frédéric	pharmacien	
et Christine		
HOUDAYER christophe	Infirmier libéral conventionné	
BARON-Elsie	Infirmière libérale 60, Avenue Charles de Gaulle 72700 Allonnes	
LORTHIOIR Fabrice	Médecin généraliste Le Mans	
Letelle François	Pharmacien titulaire Pharmacie de Gare (Tessé)	
ALI Isabelle	Orthophoniste à	
BODEREAU	Capitaine Généraliste	
Jacques		
LEROUX JEAN	PHARMACIE DES LANDES LEDOUX 3, rue L. GOULOUMES 72470 CHAMPAGNÉ 72-2003712 Tél. : 02 43 89 28 88	
RIBEAUDEAU	dermato	
Dr RIBEAUDEAU SAINDELLE Florence LAMBERT Marie-Laure	Ophtalmos Infirmière Diplômée d'Etat 2, rue Louis Pasteur 72470 CHAMPAGNÉ Tél: 02 43 89 52 77 726083082	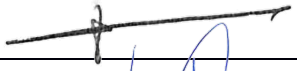
Moisan Michel	PHARMACIEN / LE MANS	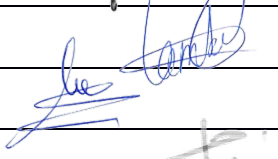
Petit Michel	Pharmacien Etival Le Mans	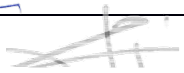
CHASTAING	**Nathalie Chastaing** Orthophoniste - 72 9 10283 0 39, rue de Bellevue Rés. AE 72000 Le Mans	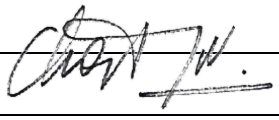
Nathalie.		
CHAPLAIN Nicolas.	Kinésithérapeute 3 rue d'Alger 72000 LE MANS	
Guyon Nicolas	Pharmacie du Villaret Nicolas Guyon 44 rue de Barcelone - 72000 LE MANS Tél. 02 43 81 79 24	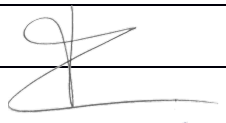
VAILLANT Christian	Pharmacie VAILLANT 31 Avenue Nationale 72650 LA BAZOGE 72.2.00403.3 Tél. 02 43 25 40 27	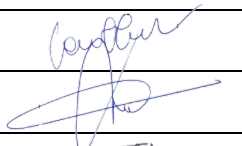
VAILLANT CATHERINE		
Servant Grégoire	Pharmacie de la Croix Royale 17 av. Louis Calthes 72000 Le MANS	
Servant Marie-Hélène		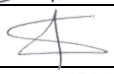
PIOGER / Romain	Maison Médicale du Soleil Route du Mans. Lieu dit le	
	Soleil. 72220 ECOMMOY	
FOURNIER Sophie	Médecin Généraliste 10 Boulevard René Levasseur 72000 LE MANS	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
DREUX Suzon	Orthophoniste / La Bazoge	
CAMILLERI	PHARMACIEN TITULAIRE	
VERONIQUE	204 AVENUE GEORGES DURAND 72 100 LE MANS	
DESMOTTES Xavier	Pharmacien Pharmacie Clairefontaine 215, rue Prémartine 72000 Le Mans	
MERGIER Yves	Pharmacien / Allonnes	
JACQUELIN Veuve	MG Le Mans	
MSP de	Naëva RAHAL	
Coulaines	Présidente de l'Association Santé Coulaines	
	POUR LES 34 PROFESSIONNELS DE LA MSP DE COULAINES	
Dr ROUSSIASSE Sandrine 32 rue Charles Faroux 72100 LE MANS 72 1 02763 9 10002585452	MG	
	Docteur Elodie CASSEGRAIN Médecine générale 32 rue Charles Faroux72100 LE MANS RPPS 10100455293 - AM 72 1 00129 5	
MANSOURI Christelle	Pharmacienne LE MANS Pharmacie de la Rocade 143 avenue Georges Durand 72100 LE MANS	
DEROCHE Bruno	PHARMACIEN / La Suze S/Sarthe	
PINON Pascal	Pharmacien d'officine Le MANS	PHARMACIE DE L'EPERON SNC BOURRY - PINON 72 2 004264 Siret 44881614000017 14, place de l'Eperon - 72000 Le Mans Tél : 02 43 28 03 56 - Fax : 02 43 28 02 21
LEMERCIER	Pharmacien d'officine Le Mans	

- Autres acteurs et structures impliqués

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
LE CORRE Gaëtan.	Directeur Clinique du Parc	
BOUGEANS Flaveck	Directeur Fondation Georges Coulon	
Pinel Xavier	Directeur Pôle régional du Handicap	
- Gallien Marie Pierre -	- Directrice ATH de Mans	
Dr HENRIQUE Thierry	Médecin Responsable UC/IRSA	
BEAUSSIN Audrey	Directrice CSAPA CAARUD Mayenne	
MILLE Antoine	Directeur Clinique Korian Ruaudin	
Anne-Marie LEMESSAGER	Directrice Générale de l'Union Nationale Entraide Famille Handicap Sarthe VYV3 Pays de la Loire - Angers	
Philippe HULIN	**Délégué départemental UNAFAM72** **52, rue Chanzy, 72000, Le Mans**	
GABOYER Martine	Présidente Fédérale ADMR 72	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
HÉMENT Frédéric		
Bossard Olivier	Directeur Général Centre Hospitalier du Mans	Par délégation : V. JEAN, Directrice Adjointe
Fradin Dominique	CHM Président	
CLEMENT Myriam	Pharmacienne Médecins St Saturnin	
CARLIER Anne	Masseur-Kiné	
Gillard Chantal	Alliance Vie Responsable Agence	
ALIZON Matthieu	AI'DOM / Directeur	
GALLIENNE Patricia	IDE libérale CND	
PAPIN Virginie	IDEL Le Mans	
PIGNON Marie	Orthoptoniste Le Mans	

ANNEXES

Annexe 1 : code communes

Code commune	Commune	Communauté de communes	Pop 2019	Km²
72001	AIGNE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	1667	12,59
72003	ALLONNES	Communauté urbaine Le Mans Métropole	11 232	18,07
72008	ARNAGE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	5471	10,76
72058	CHANGÉ	Sud-est Manceau	6662	35,06
72054	CHAMPAGNE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	3934	13,94
72065	LA CHAPELLE ST AUBIN	Communauté urbaine Le Mans Métropole	2482	5,93
72073	CHAUFOUR NOTRE DAME	Communauté urbaine Le Mans Métropole	1087	11,19
72095	COULAINES	Communauté urbaine Le Mans Métropole	7587	3,93
72130	FAY	Communauté urbaine Le Mans Métropole	655	9,48
72181	LE MANS	Communauté urbaine Le Mans Métropole	146 804	52,81
72198	LA MILESSE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	2695	10,41
72213	MULSANNE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	5368	15,25
72247	PRUILLE LE CHETIF	Communauté urbaine Le Mans Métropole	1361	10,3
72257	ROUILLON	Communauté urbaine Le Mans Métropole	2583	9,15
72260	RUAUDIN	Communauté urbaine Le Mans Métropole	3473	13,78
72280	ST GEORGES DU BOIS	Communauté urbaine Le Mans Métropole	2134	7,23
72310	ST PAVACE	Maine Cœur de Sarthe	1986	5,16
72320	ST SATURNIN	Communauté urbaine Le Mans	2612	9,66

		Métropole		
72328	SARGE LES LE MANS	Communauté urbaine Le Mans Métropole	3706	13,85
72360	TRANGE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	1388	11,11
72386	YVRE L EVEQUE	Communauté urbaine Le Mans Métropole	4388	27,61
		TOTAL	**219 275**	**267,05**

Annexe 2 : Carte zonage médecin

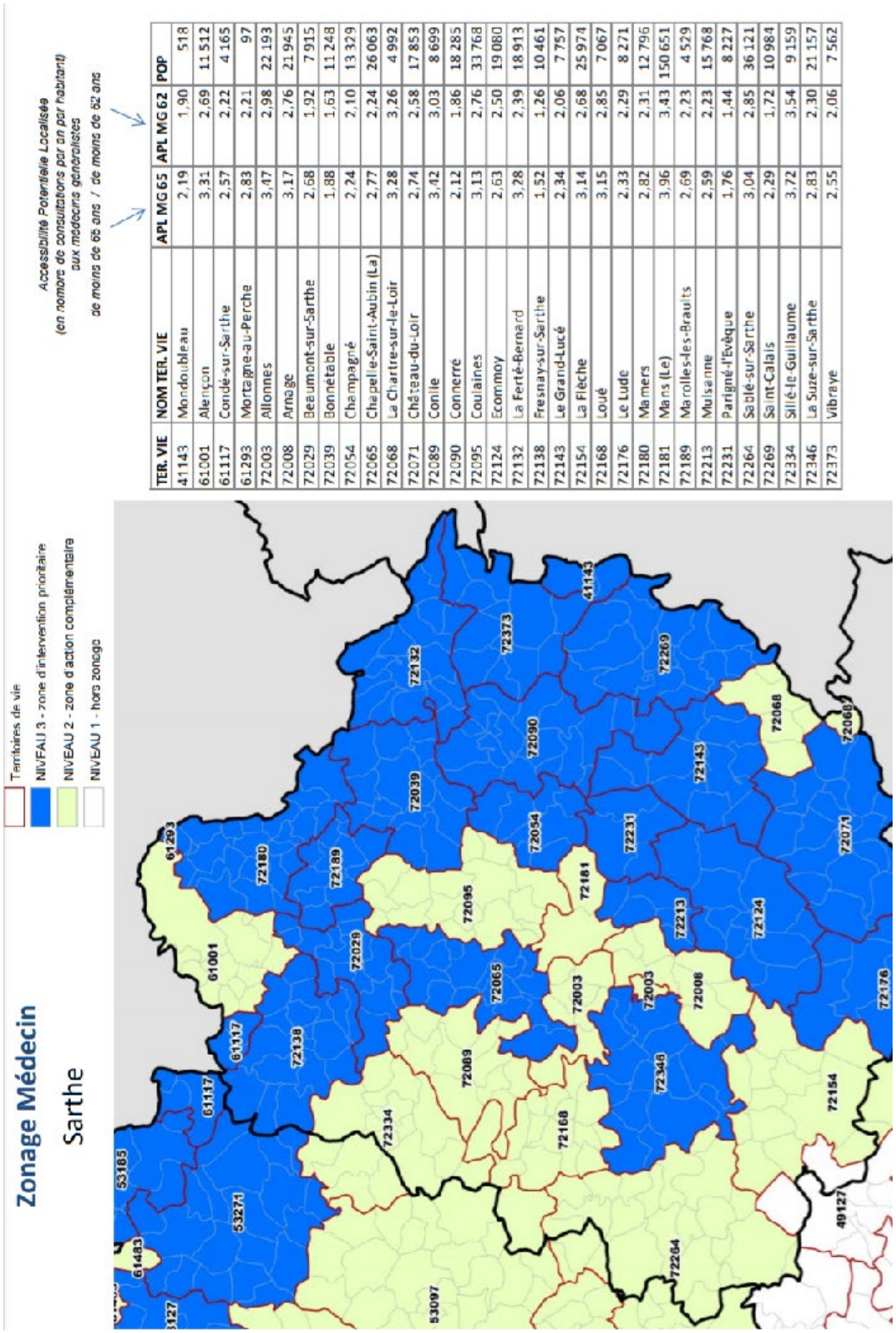

TER. VIE	NOM TER. VIE	APL MG 65	APL MG 62	POP
41143	Mondoubleau	2,19	1,90	518
61001	Alençon	3,31	2,69	11 512
61117	Condé-sur-Sarthe	2,57	2,22	4 165
61293	Mortagne-au-Perche	2,83	2,21	97
72003	Allonnes	3,47	2,98	22 193
72008	Arnage	3,17	2,76	21 945
72029	Beaumont-sur-Sarthe	2,68	1,92	7 915
72039	Bonnétable	1,88	1,63	11 248
72054	Champagné	2,24	2,10	13 329
72065	Chapelle-Saint-Aubin (La)	2,77	2,24	26 063
72068	La Chartre-sur-le-Loir	3,28	3,26	4 992
72071	Château-du-Loir	2,74	2,58	17 853
72089	Conlie	3,42	3,03	8 699
72090	Connerré	2,12	1,86	18 285
72095	Coulaines	3,13	2,76	33 768
72124	Ecommoy	2,63	2,50	19 080
72132	La Ferté-Bernard	3,28	2,39	18 913
72138	Fresnay-sur-Sarthe	1,52	1,26	10 461
72143	Le Grand-Lucé	2,34	2,06	7 757
72154	La Flèche	3,14	2,68	25 974
72168	Loué	3,15	2,85	7 067
72176	Le Lude	2,33	2,29	8 271
72180	Mamers	2,82	2,31	12 796
72181	Mans (Le)	3,96	3,43	150 651
72189	Marolles-les-Braults	2,69	2,23	4 529
72213	Mulsanne	2,59	2,23	15 768
72231	Parigné-l'Evêque	1,76	1,44	8 227
72264	Sablé-sur-Sarthe	3,04	2,85	36 121
72269	Saint-Calais	2,29	1,72	10 984
72334	Sillé-le-Guillaume	3,72	3,54	9 159
72346	La Suze-sur-Sarthe	2,83	2,30	21 157
72373	Vibraye	2,55	2,06	7 562

Annexe 3 : Carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes

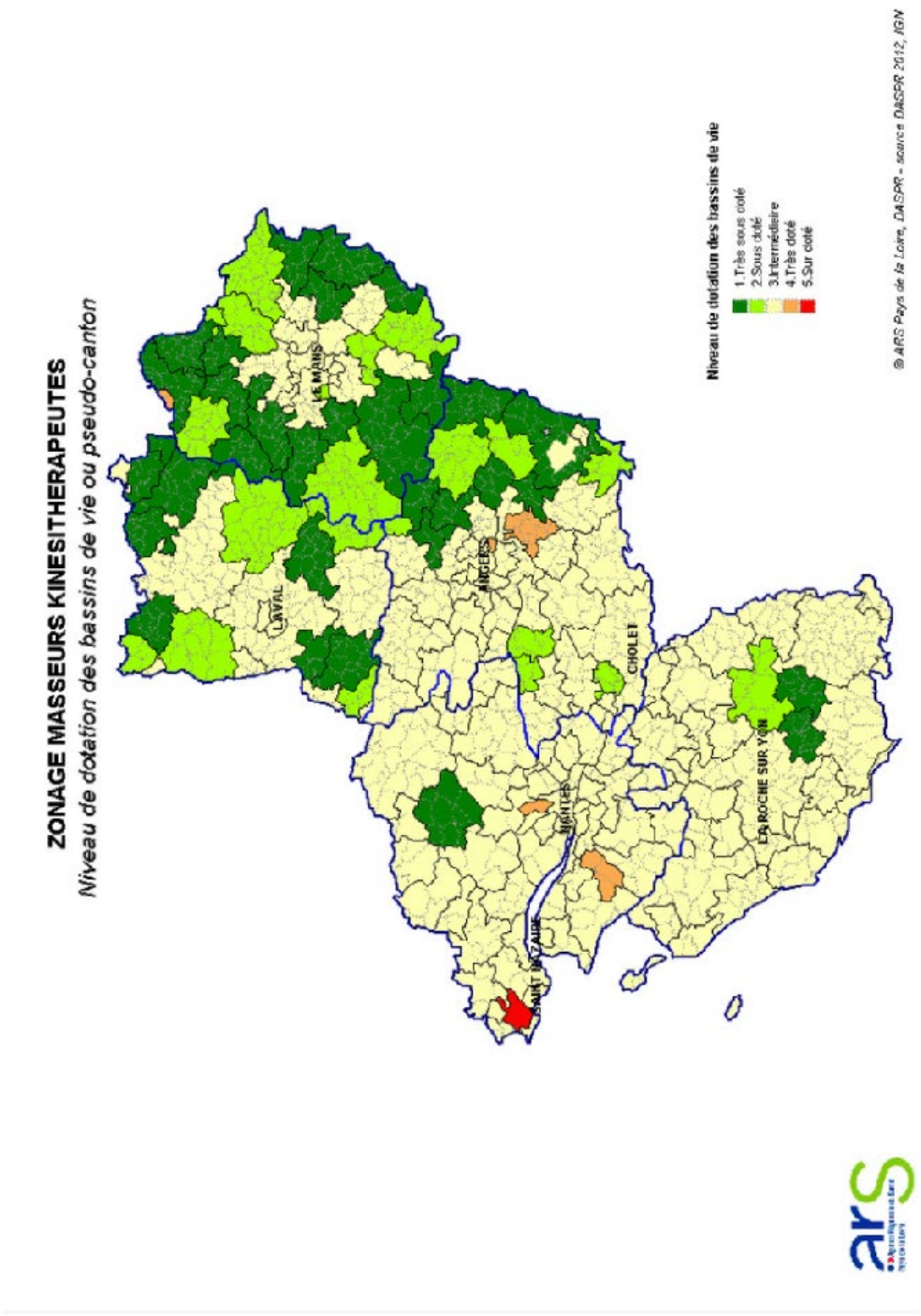

Annexe 4 : Carte zonage Orthophonistes

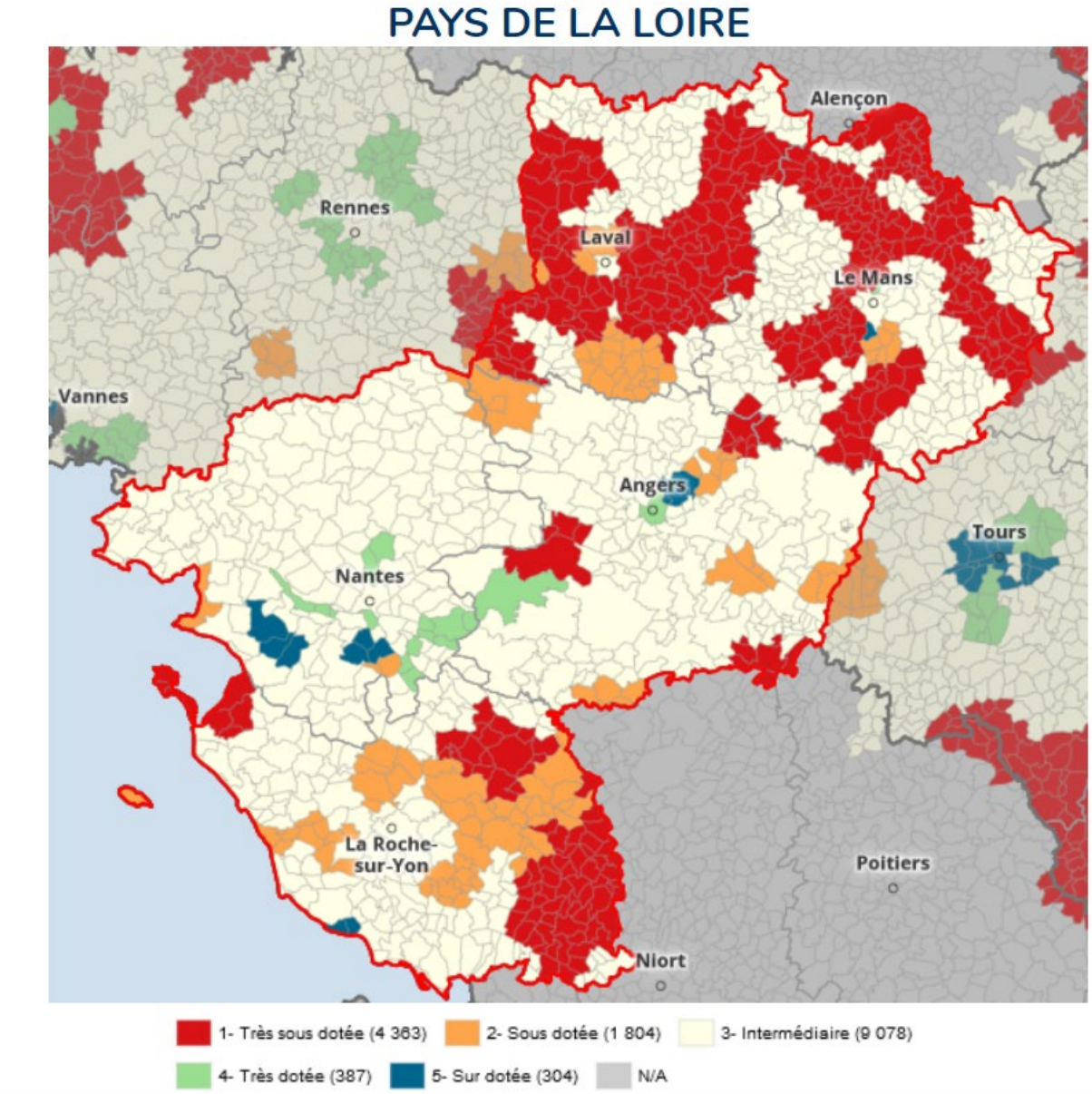

Annexe 5 : Carte Périmètre des GHT de la région Pays de la Loire

Annexe 6 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau

Membres du Conseil d'Administration			
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice
BARAU	Dominique	Masseur-kinésithérapeute	Le Mans
BEULAY	Stéphane	Masseur-kinésithérapeute	Spay
BOURDAIS	Marie-Andrée	Pharmacien	Le Mans
CARTIER	Jean-Marc	Pharmacien	Le Mans
COEURET	Chantal	Gynécologue	Le Mans
CORMIER	Jean-Luc	Médecin généraliste	Coulaines
CULLERIER	Florence	Infirmière	Champagné
DALIGAULT	Brigitte	Pharmacien	Le Mans
DUPLAY	Anne-Claire	Masseur-kinésithérapeute	Le Mans
FOURNIER	Sophie	Médecin généraliste	Le Mans
GALLIENNE	Patricia	Infirmière	Chaufour Notre Dame
GESLIN	Catherine	Pharmacien	Le Mans
JAGUELIN	Véronique	Médecin généraliste	Le Mans
LOUAPRE	Blandine	Pharmacien	St Georges des Bois
MACE	Antoine	Pharmacien	Le Mans
SUAUD	Hélène	Orthophoniste	Le Mans

Membres du Bureau				
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Titre
JAGUELIN	Véronique	Médecin généraliste	Le Mans	Président
CORMIER	Jean-Luc	Médecin généraliste	Coulaines	Vice-Président
MACE	Antoine	Pharmacien	Le Mans	Vice-Président
DUPLAY	Anne-Claire	Masseur-kinésithérapeute	Le Mans	Secrétaire
DALIGAULT	Brigitte	Pharmacien	Le Mans	Secrétaire adjointe
BEULAY	Stéphane	Masseur-kinésithérapeute	Spay	Trésorier
COEURET	Chantal	Gynécologue	Le Mans	Trésorière adjointe
BOURDAIS	Marie-Andrée	Pharmacien	Le Mans	Membre du Bureau
CULLERIER	Florence	Infirmière	Champagné	Membre du Bureau